

PERMIS A1 - A2

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LES NOUVEAUX PERMIS.

Quels permis ? À quel âge ? Quelle moto ? Quelles formations et pour quels coûts ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone **09 53 89 73 09**

E-mail : **laurent.moto.carnot88@gmail.com**



Cachet de l'auto-école



AUTO MOTO ECOLE

CARNOT Conduite

4, Place de la Rochotte
88100 Saint-Dié-des-Vosges

09.53.89.73.09

Agrément : E1808800010

Horaires d'ouverture

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

$\emptyset$
} 16h → 19h
10h → 18h

LES CATÉGORIES de permis

A1	A2	A	
• Motocyclettes avec ou sans side-car : - cylindrée max : 125 cm³, - puissance max : 11 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW.	• Motocyclettes avec ou sans side-car : - puissance ≤ à 35 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
		Moto avec ou sans side-car	Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.
16 ANS	18 ANS	20 ANS	21 ANS

La formation THÉORIQUE

LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur les thématiques suivantes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers de la route.
- Réglementation générale et divers.
- Eléments mécaniques liés à la sécurité.
- Equipements de protection et autres éléments de sécurité.
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.



La formation PRATIQUE

LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Les ÉPREUVES DES PERMIS A1 et A2

ETM

- 40 questions dont 10 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

ÉPREUVES HORS CIRCULATION*

EXERCICES À ALLURE RÉDUITE.

- Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes.
- Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée.
- Un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager.

EXERCICES À ALLURE PLUS ÉLEVÉE.

- Un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
- Un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.

ÉPREUVES EN CIRCULATION

- Des parcours les plus variés possibles.
- Conduite autonome durant 5 minutes.
- Arrêt et redémarrage hors circulation.
- Évaluation de la trajectoire de sécurité.

*L'épreuve hors circulation consiste en un seul parcours enchaînant différents exercices de maniabilité.

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS

☐ A1

☐ A2

ÉVALUATION DE DÉPART*

	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Livret d'apprentissage				
	Ouvrage permis Moto				
	Autre				
FORMATION	Préparation ETM				
	Préparation plateaux				
	Préparation circulation				
	Simulateur				
	Frais d'accompagnement aux épreuves				
	Heures en supplément				

ou FORFAIT

MONTANT TOTAL EN € TTC

* Évaluation de départ: obligatoire et réalisée avant la signature du contrat

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

La formation permis A1-A2-A fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. A3DP00-mars 2023

